

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération

AVENANT N°1

A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC NON CONSTITUTIVE DE DROITS REELS

Pépinière & hôtel d'entreprises Innovéum

Les Parties :

LE PROMETTANT,

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, dont le siège est situé 12 bd Frédéric Mistral à Narbonne (11.100), représenté par son Président, **Monsieur Bertrand MALQUIER**, dûment habilité à cet effet par délibération N°C2023-195 du Conseil Communautaire en date du 20 octobre 2023, et par l'arrêté A2024_24 du 22 avril 2024

Dénommée ci-après « le Grand Narbonne »,
D'une part,

LE BENEFICIAIRE,

M. AUBERT Guillaume, né le 08/11/1990, domicilié 15 Impasse du Moulin d'Emparé – 11120 Saint-Marcel d'Aude et **M. SALVADOR Thomas**, né le 29/09/1990, domicilié 12, Lot. Le Clos du Pech – 11120 Pouzols Minervois, dans le cadre du portage de leur projet, dûment habilités à cette fin,

Dénommé ci-après "Le Bénéficiaire",
D'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Une Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public Non Constitutive de Droits Réels a été signée le 21 juin 2023, entre Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération et **Mrs AUBERT Guillaume et SALVADOR Thomas** pour l'occupation du bureau n°7 d'une superficie totale de dix-neuf mètres carrés (19 m²) au sein de la Pépinière Hôtel d'entreprises Innovéum. Porteurs du projet Tanuki, ils sont lauréats du Concours National Ingénieur 2023 et bénéficient à ce titre de la gratuité du loyer pendant 2 ans à compter du 15 juin 2023.

Le présent avenant est établi afin de transférer les bénéficiaires de ladite Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public Non Constitutive de Droits Réels initialement : **Mrs AUBERT Guillaume et SALVADOR Thomas** porteurs du projet initialement nommé

TANUKI, vers la SAS finalement nommée MALO & VANA, en cours de constitution et gérée par **Mrs AUBERT Guillaume et SALVADOR Thomas.**

Les autres articles restent inchangés.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE I : OBJET

Le présent avenant a pour unique objet la modification du bénéficiaire de la convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels – Pépinière Hôtel d'entreprises Innoveum en date du 21 juin 2023 entre le Grand Narbonne et le bénéficiaire.

ARTICLE II : BENEFICIAIRE

La convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels - Pépinière Hôtel d'entreprises Innoveum en date du 21 juin 2023 est modifiée comme suit :

Transfert du bénéficiaire de ladite convention, initialement **Mrs AUBERT Guillaume et SALVADOR Thomas, porteurs de projet** vers la SAS MALO & VANA en cours de constitution.

ARTICLE II : ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant entre en vigueur le 1er avril 2024

Fait à NARBONNE.....,

Le.....

En 2 exemplaires originaux

<p>Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération,</p> <p>M. Bertrand MALQUIER, Maire de Narbonne, Président du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération</p>	<p>La SAS Malo & Vana, (en cours de constitution)</p> <p>Thomas SALVADOR Guillaume AUBERT</p>
---	---

